

## PROCES VERBAL SUCCINCT du Conseil d'administration du C.C.A.S. du vendredi 20 décembre 2024

Le conseil d'administration convoqué le 12 décembre 2024 n'ayant été tenu, faute de quorum, la séance a été reportée avec le même ordre du jour et selon les mêmes règles de convocation conformément aux articles R123-16 et R 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Anne KLOPP – Mme Anne-Maire MAFFRE – M. Samuel MULLER – Mme Stéphanie MICHEL – Madame Françoise BARRUEL – M. Bernard LEGER – M. Bernard THOREAU – Mme Brigitte VINCENT – M. Bernard MANNEVILLE – Mme Nacéra LARABI

Etaient absents excusés : M. Jean-Philippe GAUTRAIS – M. Loïc DAMIANI - M. Christophe MATHIEU – Mme Chantal CAZALS – Mme Fatou CAMARA – M. Martial AUDIN – M. Marc GROUSSET

Mme Anne KLOPP déclare la séance ouverte à 9H10, et, après approbation du compte-rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

- **Délibération n° 01-2024-12-12 : Convention 2025-2027 relative à l'activité « Epicerie Solidaire » portée par l'association ASEL**  
Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.
- **Délibération n° 02-2024-12-12 : Convention 2025- 2027 de mise à disposition du personnel de la Commune au C.C.A.S.**  
Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.
- **Délibération n° 03-2024-12-12 : Modification du tableau des effectifs**  
Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
la délibération est adoptée à l'unanimité.
- **Délibération n° 04-2024-12-12 : Création d'emplois non permanents et saisonniers**  
Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, 9 pour, 1 abstention  
la délibération est adoptée à la majorité.
- **Délibération n° 05-2024-12-12 : Ouverture de contrats de vacances**  
Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, 9 pour, 1 abstention  
la délibération est adoptée à la majorité.



Anne KLOPP  
Vice-Présidente du CCAS

